



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2023-168

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2023

# Sommaire

## **Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques /**

64-2023-07-20-00015 - Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques. (7 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-20-00015

Décision de subdélégation de signature  
concernant la fonction d'ordonnateur  
secondaire au sein de la Direction  
départementale des territoires et de la mer des  
Pyrénées-Atlantiques.



## **Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques**

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,**

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre 2019 nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,

VU l'arrêté préfectoral n°64-2023-04-20-0006 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire à M. Fabien Menu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

**Décide :**

### **I – LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Directeurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Pauline POTIER**, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'État relevant des programmes visés en annexe 1.

#### **Article 2 – Gestionnaires**

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires, conformément au tableau répertoriant les programmes dotés en crédits, figurant en annexe 1 de la présente décision :

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques  
Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX  
Tél. (standard) : 05 59 80 86 00

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

1 / 5

- **Christine LAMUGUE**, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière,
- **Juliette FRIEDLING**, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service Eau,
- **Anne-Marie LALANNE**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Activités et Contrôles Maritimes,
- **Thomas HARMAND**, à compter du 1 septembre 2023, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service Urbanisme, Risques,
- **Aurélien BOUJOT**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service Habitat, Construction
- **Joëlle TISLÉ**, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 2<sup>ème</sup> groupe, cheffe du service Environnement,

reçoivent subdélégation de signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions de budgets ou états prévisionnels à soumettre à mon visa ;
- la validation des demandes d'engagements juridiques auprès du CPCPM et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCPM pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCPM ;
- la validation des demandes de création de recette auprès du CPCPM et les pièces justificatives qui les accompagnent.

L'intérim des gestionnaires est assuré par un autre gestionnaire ou un adjoint du chef de service nommé ci-après :

**Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière** : **David DONNÉ** ingénieur des travaux publics de l'État.

**Urbanisme, Risques** : **Céline Labourie**, à compter du 1 septembre 2023, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État à

**Eau** : **Aurélien BIRLINGER**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

**Habitat, construction** : **Christophe BOULAY**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

**Environnement** : **Marie-Laure AVOIX** ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

### Article 3 – Gestionnaires délégués

Subdélégation est donnée aux gestionnaires délégués désignés dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- la validation des demandes d'engagements juridiques au CPCPM via chorus formulaire ou les formulaires prévus à cet effet (avant la notification pour les marchés et conventions) ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCPM (pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCPM ;
- la validation des demandes de création de recette.

L'intérim des gestionnaires délégués est assuré par un autre gestionnaire délégué. Sur proposition du gestionnaire délégué, l'intérim peut cependant être assuré par un agent désigné dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision.

#### **Article 4 – Collaborateurs des gestionnaires délégués**

Sur proposition des gestionnaires délégués visés à l'article 3, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des bons de commandes, sous leur contrôle et leur responsabilité et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation.

La liste des titulaires de ces habilitations, figurant en annexe 2 de la présente décision, est arrêtée par le directeur de la DDTM et elle est tenue à jour par le Service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière.

Chaque gestionnaire délégué dressera la liste des agents habilités à établir des constatations sans préjudice des indications particulières qui devront figurer en annexe des ordres de service de démarrage des marchés.

Un exemplaire de la signature et du paraphe des agents habilités sera transmis pour accréditation au directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde avec copie adressée au préfet des Pyrénées-Atlantiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

## **II – ATTRIBUTIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES**

**Article 5 - Subdélégation de signature est donnée à :**

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Pauline POTIER**, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral ,

à l'effet de signer, en cas d'absence du directeur, les marchés et accords cadres de l'État en tant que représentant du pouvoir adjudicateur ainsi que tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des programmes visés en annexe 1.

#### **Article 6**

Les dispositions ci-dessus s'appliquent dans le cadre de la décision portant directive interne pour l'organisation de la commande publique.

Les décisions, les correspondances ou les actes relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale des territoires et de la mer devront être signés dans les conditions suivantes :

1- dans le cas d'une signature exercée par délégation :

POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
ET PAR DÉLÉGATION  
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER,  
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2- dans le cas d'une signature exercée par subdélégation :

POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,  
ET PAR SUBDÉLÉGATION  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

#### Article 7

La présente décision annule et remplace la décision du 28 octobre 2022.

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde pour notification,
- à chacun des délégués et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le 20/07/2023

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer,



Fabrice STENU

## ANNEXE 1

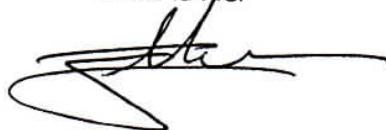
à la décision portant décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur  
secondaire

**Tableau répertoriant les programmes et leur gestionnaire selon la nomenclature d'exécution**

MINISTÈRE	CODE	PROGRAMME	INTITULE	GESTIONNAIRE
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	03	149	Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	J. TISLÉ (Environnement)
Environnement, Énergie, Mer	23	113	Paysages, eau et biodiversité	J. FRIEDLING (Eau)
		181	Prévention des risques Fonds de prévention des risques naturels majeurs	T. HARMAND (Urbanisme, Risques)
		203	Infrastructures et services de transport	
		205	Sécurité et affaires maritimes pêche et aquaculture	A-M. LALANNE ( Activités et Contrôles Maritimes)
Ministère de l'intérieur	9	207	Sécurité et éducation routières	C. LAMUGUE (Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière)
Logement, Égalité des Territoires et Ruralité	39	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	A. BOUJOT (Habitat, Construction)
Ecologie		362	Plan de relance	F. MENU (Direction)
Ecologie		380	Fonds vert	F. MENU (Direction)

Fait à Pau, le 20/07/2023

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer



Fabien MENU

**Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire**

GESTIONNAIRES		AGENTS HABILITES			
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes Et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)
Christine LAMUGUE, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité	207 Sécurité et éducation routières	Christine LAMUGUE, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière	David DONNÉ, responsable de l'unité Sécurité routière, gestion de crise	Christine LAMUGUE, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière	25 000 €
				David DONNÉ, responsable de l'unité Sécurité routière, gestion de crise	25 000 €
Aurélien BOUJOT, chef du service Habitat, Construction	135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat 01 à 05 et 07	Christophe BOULAY, Ingénieur divisionnaire des TPE	Myriam PUCHEU, Ingénieur des TPE	Aurélien BOUJOT, chef du service Habitat, Construction	25 000 €
				Christophe BOULAY, adjoint au chef du service Habitat, Construction	25 000 €
Thomas HARMAND, chef du service Urbanisme, Risques	203 Infrastructures et services de transport	Philippe PAQUIN, Administrateur principal des affaires maritimes	Eric HAUSSER, Capitaine de port 1er grade	Thomas HARMAND, chef du service Urbanisme, Risques	25 000 €
				Philippe PAQUIN, chef du service Administration de la Mer	25 000 €
	13 Soutien des services de transports terrestres	Elisabeth BERNARD, Ingénieur des TPE		Eric HAUSSER, Commandant du port	25 000 €
				Elisabeth BERNARD, responsable de l'unité Planification, mobilités durables	25 000 €
	181 Prévention des risques – FPRNM			Thomas HARMAND, chef du service Urbanisme, Risques	25 000 €
				Béatrice LAFUENTE, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques	25 000 €
	01 Prévention des risques technologiques et pollutions	Béatrice LAFUENTE, Ingénieur des TPE		Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement (pour la thématique Bruit)	25 000 €
				Marie-Françoise SERÉE, responsable de l'unité Climat, énergie, bruit (pour la thématique Bruit)	25 000 €
	10 Prévention des risques naturels et hydrauliques			Béatrice LAFUENTE, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques	25 000 €
				Olivier VALFORT, chargé d'études, unité Prévention des risques naturels et technologiques	1 500 €
	14 Fonds Prévention des risques naturels majeurs			Hervé DARTIGUELONGUE, chargé d'études, unité Prévention des risques naturels et technologiques	1 500 €
				Juliette FRIEDLING, cheffe du service Eau	25 000 €
Juliette FRIEDLING, cheffe du service Eau	113 Paysage, eau et biodiversité			Aurélien BIRLINGER, adjointe à la cheffe du service Eau	25 000 €
					25 000 €
07 Gestion des milieux et biodiversité <i>Sous action 41</i>	01 Sites, paysage, publicité 02 Logistique, formation et contenus	Aurélien BIRLINGER, Ingénieur divisionnaire de	Pierre ESCALE, Ingénieur des TPE	Pierre ESCALE, responsable de l'unité Quantité Lit Majeur	25 000 €

**Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire**

GESTIONNAIRES				AGENTS HABILITES	
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes Et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)
	<b>Sous action 19 / AFIFF et DPM</b>	<b>Philippe PAQUIN</b> Administrateur principal des affaires maritimes	<b>Anne-Marie LALANNE</b> Inspectrice principale des affaires maritimes	<b>Philippe PAQUIN</b> , chef du service Administration de la mer	25 000 €
	<b>Sous action 19 / Natura 2000 en mer</b> <b>Sous-actions 31, 43 et 45</b>	<b>Joëlle TISLÉ</b> Ingénieur en chef TPE	<b>Marie-Laure AVOIX</b> Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	<b>Anne-Marie LALANNE</b> , cheffe du service Activités et contrôles maritimes <b>Joëlle TISLÉ</b> , cheffe du service Environnement <b>Marie-Laure AVOIX</b> , adjoint à la cheffe de service	25 000 € 25 000 € 25 000 €
<b>Joëlle TISLÉ</b> , Cheffe du service Environnement	<b>149</b> Economie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	<b>Marie-Laure AVOIX</b> , Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement		<b>Clémence HAMEL</b> , responsable de l'unité Patrimoine naturel et Chasse	25 000 €
				<b>Joëlle TISLÉ</b> , cheffe du service Environnement	25 000 €
<b>Anne-Marie LALANNE</b> , Cheffe du service Activités et contrôles maritimes	<b>205</b> Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	<b>Philippe PAQUIN</b> Administrateur principal des affaires maritimes		<b>Marie-Laure AVOIX</b> , adjointe à la cheffe de service	25 000 €
				<b>Mathilde LAURENT</b> , responsable de l'unité Fonds européens, Pastoralisme et Espèces sensibles	25 000 €
	<b>01</b> Capitainerie	<b>Eric HAUSSER</b> , Capitaine de port 1er grade		<b>Marine CHAVANNE</b> , cheffe du service Agriculture	25 000 €
				<b>Hélène PINEAU</b> , adjointe à la cheffe du service Agriculture	25 000 €
<b>Fabien MENU</b> , Directeur	<b>362</b> Plan de relance			<b>Anne-Marie LALANNE</b> , cheffe du service Activités et contrôles maritimes	25 000 €
				<b>Philippe PAQUIN</b> , chef du service Administration de la mer	25 000 €
<b>Fabien MENU</b>	<b>380</b> Fonds vert			<b>Eric HAUSSER</b> , Commandant du port	25 000 €
				<b>Philippe PAQUIN</b> , chef du service Administration de la mer	25 000 €
				<b>Thomas HARMAND</b> , chef du service Urbanisme, Risques	25 000 €
				<b>Aurélien BOUJOT</b> , chef du service Habitat, Construction	25 000 €
				<b>Joëlle TISLÉ</b> , cheffe du service Environnement	25 000 €

(1) Rôle des gestionnaires délégués : validation de la demande d'EU et de la constatation

(2) en cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires

(3) pour les commandes en € HT

Fait à Pau, le 20/07/2023

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,



Fabien MENU